

DECRET N° 2015-091 DU 04 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour
l'exercice 2015, de la Poste du Bénin SA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°88-005 du 26 avril 1988, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2004-365 du 28 juin 2004 portant approbation des statuts de la Poste du Bénin SA ;
- Vu** les résolutions du Conseil d'Administration de la Poste du Bénin SA en sa séance du 13 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

DECRETE :

Article 1 : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Poste du Bénin SA tel qu'il figure en annexe.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de la Communication
et des Technologies de l'Information
et de la Communication,

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et des Programmes
de Dénationalisation,



Jean GBETO DANSOU



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 4 - CC 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ - GCONB 1 - SGG 4 - MEFPD 4 - MCTIC 2 - MDAEP 2 - Autres Ministères 24 - DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 - DPE-INSAB-DLC 3 - FASEG-FADESP-ENAM 3 - IGAA-DCCT-GCONB 3 - CSM 1 - JORB 1 - SOBEMAP 4 - DGAE-DGCPE 2.